

I-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

1.1 - Soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif

PE 1.1.2 - SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF

DIAGNOSTIC

- Déséquilibre territorial au détriment de l'Est de la Métropole avec notamment un manque d'Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) en PSU - proposant des tarifs contrôlés -.
- Déficit de l'offre sur les territoires à faible densité de population au Nord-Ouest du Conseil Départemental.
- Implantation de micro-crèches PAJE dans certains territoires où le profil des habitants n'est pas adapté à ce type d'offre.
- Faible fréquentation des EAJE sur certains territoires qui manquent pourtant de places, traduisant une inadéquation de l'offre avec la demande.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'accueil collectif ne constitue qu'une part de l'offre d'accueil, mais c'est sur cette part que reposent les principaux leviers d'action des institutions départementales.
- L'enjeu est de contribuer au renforcement de la capacité d'accueil, en particulier dans les territoires faiblement équipés en offre d'EAJE PSU de l'Est de la Métropole.
- L'enjeu est également d'ajuster les organisations pour que la nature et la qualité des services soient adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, en tenant compte des impératifs en termes de qualité environnementale et de santé publique.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires.

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Co-pilotage Caf du Rhône, Métropole de Lyon et Conseil Départemental du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Collectivités locales employeurs des coordinateurs
- ➔ Gestionnaires d'Eaje

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- Ressources humaines :
 - ➔ Métropole de Lyon
 - ➔ Conseil départemental du Rhône
 - ➔ Caf du Rhône

ACTION 1

Actions à destination des porteurs de projet :

- ➔ Mettre en place un portail numérique pour les porteurs de projets par la Caf du Rhône et étudier la possibilité d'une mutualisation des données et du traitement administratif avec les PMI.
- ➔ Maintenir les Groupes d'Appui Technique (GAT) réunissant le porteur de projet, les représentants de la PMI, de la collectivité locale concernée et de la Caf du Rhône afin d'analyser conjointement les caractéristiques du nouvel équipement.
- ➔ Renforcer les rencontres régulières Caf/PMI pour échanger sur les projets innovants.
- ➔ Conseil Départemental : Mettre à jour le cadre de référence départemental et élaborer une charte de qualité des implantations des lieux d'accueil collectif.

ACTION 2

Actions à destination des professionnels :

- ➔ Relancer des actions de conseil technique sous forme d'ateliers au bénéfice des professionnels.
- ➔ Intervenir de manière ciblée sur les EAJE dont les taux d'occupation sont faibles au regard de la demande.
- ➔ Participer à la formation continue des Coordinateurs territoriaux petite-enfance.

ACTION 3

Actions à destination des usagers :

- ➔ Définir une procédure de coopération Caf/PMI dans le traitement des dysfonctionnements autour de la qualité d'accueil, signalés par les parents ou les professionnels, pouvant prendre la forme de visites conjointes.

ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2021-2022 ➔ Action 2 : Durée SDSF ➔ Actions 3 : À partir de 2021

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Amélioration de la cohérence dans l'instruction des nouveaux projets**
 - Questionnaire à destination des porteurs de projet sur le processus de création de nouveaux Eaje
- ➔ **Émergence de nouveaux services petite-enfance dans les 7 communes définies comme très prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Lyon 8^{ème} limité au périmètre Cité Éducative, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, St-Fons et Givors)**
 - Évolution du taux d'occupation des EAJE dans les territoires prioritaires
 - Taux d'évolution du nombre de places en EAJE (PSU/PAJE) dans les 7 territoires les plus prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Lyon 8^{ème} Cité éducative, St-Fons, Givors)